

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel Communautaire de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM ANCELIN O, BAUDART R, BELIARD A, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BISSCHOP D, BIZET F, BLATIER JL, BOUSIER JF, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAUX E, CIRIER S, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, COZETTE Y, CREPIN JM, CRIGNON H, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DES COURTILS P, DESMET D, DEVAMBEZ G, DOR JL, DUBUT M, DUMARS F, DUMONT J, DURAND D, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORET G, HAUDIQUERT E, HEREL L, HOUEPE J, INGLARD L, JUMEL R, LANCEL G, LARCHER J, LEFEVRE JP, LEVASSEUR T, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, MOUILLARD C, MYLLE L, PARIS J, PERIMONY P, PUISSANT M, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN AERDE F, VAN DECAVEYE F, VERBEKE P et VERSLUYS T.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Etaient excusés :** MM BERNARDIN J, CHAVONNET P, CHEVEUX M, DELATTRE D, FOURNIER V, LAVERNHE P, LEBESGUE C, LEGUAY A, MONCEAU G, NANTIER JP, RETOURNE L, VAN OOTEGHEM N et VAN OOTEGHEM P.

*** Pouvoirs :** Mr CHAVONNET P donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mr DELATTRE D donne pouvoir à Mr ESTIENNE JP, Mme LEGUAY A donne pouvoir à Mr BLATIER JL, Mr MONCEAU G donne pouvoir à Mme DANIEL C, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P, Mme VAN OOTEGHEM N donne pouvoir à Mr BOYENVAL G, et Mr VAN OOTEGHEM P donne pouvoir à Mr TOURNACHE D.

Date de la convocation :	23 mai 2017	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	23 mai 2017	Nombre de délégués présents :	69
		Nombre de pouvoirs :	7
		Nombre de votants :	76

PREAMBULE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2018

Suite à la parution de la circulaire départementale 2017, précisant que le tirage au sort doit être effectué par le maire du chef-lieu de canton, **Mr LARCHER** procède donc au tirage au sort des 24 communes :

- Quincampoix-Fleuzy ;
- Blargies ;
- Mureaumont ;
- Senantes ;
- Sarnois ;
- Glatigny ;
- Pisseleu-aux-Bois ;

- Villers-sur-Auchy ;
- Wambez ;
- Villers-Vermont ;
- Loueuse ;
- Prévillers ;
- Thérines ;
- Escles-Saint-Pierre ;
- Puiseux-en-Bray ;
- Thieuloy-Saint-Antoine ;
- Halloy ;
- Buicourt ;
- Sully ;
- Haucourt ;
- Monceaux-l'Abbaye ;
- Briot ;
- Cempuis ;
- Lhéraule.

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **24 avril 2017**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés..... **Mr Jacques LARCHER ;**
.....**Mr François DUMARS.**

1. RAPPORT SPECIAL RELATIF AU CONTRAT DE RURALITE DE LA PICARDIE VERTE.

(A) Contexte récapitulatif et perspectives initiales :

Lors d'un premier rendez-vous le 1^{er} avril dernier, Madame PUSSIAU avait donc bien précisé :

- a) **que la demande de la Picardie Verte était bien enregistrée ;**
- b) **que les crédits étaient bien réservés pour celle-ci ;**

En effet, deux Contrats venaient d'être signés par le Pays du Noyonnais et la Communauté de Communes du Pays de Valois, et un troisième va l'être prochainement (« ARC »).

- c) **que de ce fait, nous avons jusqu'à la mi-mai pour le rédiger, avant envoi par le Préfet du document au CGET – Commissariat Général de l'Egalité des Territoires – fin mai, pour une signature, fin juin.**

Perspectives initiales :

- a) **La trame du courrier constitutif adressé au Préfet a bien été confirmée comme constituant la colonne vertébrale du projet communautaire de 2017 à 2020**, avec la possibilité d'y ajouter encore des projets communaux d'intérêt communautaire.
- b) **L'opération « Campagnon »** a particulièrement retenu l'attention de la SGA.
- c) **Le dossier « MARPA » a également été évoqué.** Quant à un regard plus étendu sur les « Maisons de Santé », l'approche pourrait être portée par le futur PETR.

(B) Contexte actuel et perspectives d'avenir :

Le second rendez-vous de concrétisation du 17 mai, à 16h30, a permis de présenter au Préfet de l'Oise, au Secrétaire Général de la Préfecture, et à la SGA, le pré-document final, architecturé autour :

- a) du rapport-diagnostic du territoire ;
- b) de la présentation des objectifs d'actions réparties sur les 6 thématiques suivantes :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">1) accès aux services et aux soins ;2) revitalisation des centres-bourgs ;3) attractivité du territoire ;4) mobilités ;5) transition écologique ;6) cohésion sociale. |
|--|

- c) Le Préfet, ayant mis l'accent dans son introduction sur la nécessité de tenir compte de la crise économique et sociale de l'entreprise Kindy, et il convenait d'en tenir compte dans nos propositions, la partie économique a été valorisée, comme il convenait.
L'ensemble des propositions n'a pas soulevé de commentaires critiques de l'Etat, ni d'oppositions (seuls quelques commentaires sur deux opérations), et le document que vous trouverez annexé, a été salué à sa juste valeur (120 heures de travail du DGS de la CCPV ont été nécessaires à sa réalisation, hors heures de secrétariat).

(C) Suivi du dossier :

Après délibération du Conseil Communautaire ce 29 mai 2017, et la prise en compte des remarques écrites de l'Etat, de forme et/ou de fond, notamment celles du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), le Contrat de Ruralité de la Picardie Verte sera normalement signé à la fin du mois de juin 2017.

D'ici à cette date, et afin de le faire figurer dans le Contrat, une note de synthèse stratégique sera rédigée, afin de proposer à financements immédiats les opérations prêtes à partir de l'année 2017.

En effet, l'Etat a précisé que la CCPV bénéficierait, dès cette année, au titre du Contrat de Ruralité, d'une inscription de crédits en subventions s'élevant à 300 000 euros (FSIL).

Eu égard à ces considérants, le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire, **après avis favorables, conformes et unanimes de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire (réunis à l'occasion)**, afin de l'autoriser :

- ✓ à présenter en l'état le document à la signature de l'Etat ;
- ✓ à y apporter les éventuelles retouches préconisées par l'Etat, tout en veillant à la sauvegarde de l'intérêt communautaire (projets communautaires et projets communaux d'intérêt communautaire) ;
- ✓ de solliciter l'Etat, dès signature contractuelle des parties, sur les projets complets immédiatement opérationnels, afin de préserver et d'optimiser l'enveloppe 2017 dudit Contrat de Ruralité (note de synthèse stratégique) ;
- ✓ de signer et de viser, à terme, tous les autres documents nécessaires à la concrétisation de la procédure en cours, dont, en complément du rapport-diagnostic, l'annexe 1 « fiches actions » et l'annexe 2 « programmation pluriannuelle indicative » (ces annexes seront jointes au document final).

Monsieur le Président sollicite l'Assemblée Communautaire de bien vouloir en délibérer, au mieux à l'unanimité (mais dans le respect du vote de chacun), tant ce Contrat est essentiel pour notre territoire et ses habitants.

Mr ADDE présente et commente le document du Contrat de Ruralité.

Mr DOR apporte quelques informations, notamment sur le fait que le territoire allait perdre une activité industrielle importante avec la fermeture de l'entreprise KINDY, ce qui préoccupe au plus haut point le Préfet. Il rappelle que la CCPV est inscrite au titre des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et qu'elle va rencontrer Mr Loïc DE GROMARD, Président de SAVERGLASS, afin de voir avec lui si des entreprises satellites n'envisageraient pas de s'installer près de Feuquières. Il demande si le Contrat de Ruralité suscite chez les élus des remarques ou des suggestions ?

Mr JUMEL indique qu'il va faire du mauvais humour et demande si la CCPV va devoir acheter des millions de chaussettes à l'entreprise KINDY, à l'instar de l'Etat qui était obligé d'acheter des locomotives à Alstom ? Il soulève la question de l'intérêt communautaire de certains projets communaux, notamment les salles culturelles, dont il ne voit pas un réel projet communautaire d'utilisation. Concernant le RPC de Fontaine-Lavaganne, il émet deux remarques : d'une part, il rappelle que l'on doit réduire l'énergie fossile, et d'autre part, il estime qu'à l'heure du Très Haut Débit, il ne voit pas l'intérêt de rassembler les enfants sur un même lieu ; il estime que les élus devraient réfléchir à des méthodes de formations plus modernes, avec par exemple l'idée d'un établissement technique décentralisé utilisant au maximum les moyens informatiques. Enfin, concernant les mobilités, **Mr JUMEL** évoque les problèmes de régularité ou encore les problèmes de durées de parcours, et demande si la CCPV ne devrait pas voir avec la Région et RFF pour améliorer la situation ?

Mr DOR répond, dans un premier temps, au sujet des transports et explique que la CCPV ne peut pas inscrire dans le Contrat de Ruralité ce projet qui relève de la compétence de la Région, et non de l'intercommunalité.

Mr JUMEL estime qu'il doit y avoir un moyen de détourner la chose pour pouvoir la vendre, comme parler des économies d'énergie, des transports moins polluants, etc.

Mr DOR répond que ce que la CCPV a vendu, dans tous les cas, et en termes de formation, c'est l'optimisation de la Cité des Métiers. Il précise que l'on ne peut pas prendre un projet à partir du Bilan Carbone pour en faire un « zénith ». Concernant le RPC, il indique que le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, Mr CREPIN a émis le souhait de lancer à partir de septembre un véritable débat sur l'organisation territoriale et espère que les élus de la CCPV participeront en nombre à ce débat.

Mme CUVELIER précise que par rapport au Bilan Carbone, le projet du RPC de Fontaine-Lavaganne permettrait au contraire de baisser ce bilan puisque les enfants iraient de leur résidence à leur lieu de scolarisation sans passer par des allers-retours entre l'école, le périscolaire, la cantine, etc. Elle ajoute que la formation à domicile lui paraît encore illusoire dans le sens où internet ne gardera pas les enfants à leur domicile à longueur de journée à moins que les parents ne travaillent également à domicile...

Mr COUROUBLE s'avoue surpris du côté très « english » de la plateforme « Campagnon », et estime que depuis 20 ans, la CCPV a mis en place des structures, des dynamiques, comme la MEF, et que le côté d'une espèce de structure qui va intervenir en disant « nous, on sait tout faire » l'agace un peu.

Mr DOR répond qu'au prochain Conseil Communautaire, on pourrait demander à Mr SMESSAERT et Mme DUPRAZ, Directrice d'AgriFood, de présenter la plateforme « Campagnon », mais que cette dernière s'inscrit totalement dans ce que vient de dire **Mr COUROUBLE**, puisqu'il s'agit d'une mise en valeur du patrimoine local du territoire et des entreprises. Il ajoute qu'il s'agira d'étoffer cette plateforme de services et invitent les élus à donner leurs idées et que la CCPV a effectivement besoin de 3 ou 4 personnes pour avoir ce regard sur la plateforme.

Mr JUMEL demande si ces personnes doivent parler anglais ?

Mr DOR répond négativement, soulignant qu'il s'agit là d'un langage numérique et que la plateforme sera quelque chose de beaucoup plus simple.

Mr GORET répond à **Mr JUMEL**, estimant qu'il a entendu « un langage de technocrate qui ne connaît rien du monde rural »... Il explique que des enfants de 3 ans actuellement passent deux heures, voire deux heures et demie, dans des cars et que le RPC permettrait de réunir tous les enfants en un seul point avec un seul voyage.

Mr DURAND signale qu'une entreprise chinoise va s'installer à Beauvais et va fabriquer des bus électriques, ce qui réduira certainement le Bilan Carbone.

Mr TRANCART indique que le RPC peut être un déclic, mais demande, au niveau de l'intercommunalité, si ce sera un déclic pour faire autrement et penser le scolaire autrement sur la Picardie Verte ? Il rappelle que dans tous les bourgs des écoles ferment, qu'il y a de gros investissements qui sont faits sans réflexion générale, et sollicite une concertation pour penser le scolaire ?

Mr DOR répond qu'il est d'accord avec **Mr TRANCART**, expliquant qu'aujourd'hui la fermeture des classes reste un véritable traumatisme dans les villages... Il rappelle que les élus se sont essayés à cet exercice il y a 4 ans et que l'on n'a pas avancé d'un iota...

Mr GILLES demande combien de classes sont concernées ?

Mr DOR répond 210.

Mr GILLES demande s'il n'est pas possible de faire un petit peu plus grand en rapprochant d'autres communes ?

Mme CUVELIER répond que dans l'immédiat, la réflexion s'est portée sur le regroupement de l'existant avec une certaine marge...

Mr DOR ajoute que le RPC peut amortir, en fonction du nombre d'enfants très fluctuant d'une année sur l'autre, la fermeture d'une classe, sans dommages pour le RPC et que c'est aussi ça l'idée de l'organisation territoriale.

Mr FIZET indique qu'il y a deux ans, 6 communes ont fait un gros effort pour essayer de créer un RPC, Gourchelles, Quincampoix-Fleuzy, Fouilloy, Romescamps, Escles-Saint-Pierre et Saint-Thibault, qui avait toute sa raison d'être du fait de leur éloignement des bourgs-centres. Il précise un constat en manque de soutien, que ce soit des parlementaires, ou même au niveau communautaire, expliquant que les communes restent libres de faire ce qu'elles veulent et que si une commune ne « marche » pas, (comme ça a été le cas pour Saint-Thibault), ça ne fonctionne pas. Il estime qu'il faut donc être plus ambitieux. Il aborde ensuite le problème du cinéma sur le territoire et pose la question de savoir quel est le problème ? : « Le plus gros problème pour faire fonctionner des activités culturelles dans notre territoire, finalement, c'est encore plus dans les bourgs que dans les petites communes, parce que dans les petites communes, on trouve généralement des bénévoles très investis, et finalement on se retrouve avec des petites communes qui accueillent à l'année autant de spectateurs que les gros bourgs... Les maires n'y sont pour rien, ce n'est pas facile du tout, il faut trouver des solutions. J'ai envoyé à la plupart des Vice-Présidents qui pouvaient être concernés, un projet qui, à mon avis, devrait accompagner une salle, c'est-à-dire un lieu de restauration, un cyber-café, un point presse... un lieu qui serait capable d'attirer véritablement nos adolescents qui généralement ne fréquentent pas nos spectacles, ni nos activités ! Et si on ne cherche pas une véritable animation sur un lieu culturel qu'on souhaiterait communautaire, ce sera comme avant, on aura effectivement un peu plus de confort dans la salle, mais on n'aura pas les spectateurs ! Et peut-être qu'à travers ce Contrat de Ruralité, si on avait l'opportunité d'avoir de l'argent pour créer correctement ce projet... Après, il y a peut-être d'autres priorités, mais, à la fin, à force de vouloir toucher à tout, peut-être que l'on ne va pas assez au fond des choses ? ».

Mr DOR répond que, sans que l'on en fasse mention de manière explicite, le cinéma trouve toute sa place dans le Contrat de Ruralité, notamment avec le projet de Grandvilliers, ou la salle du Frayer à Feuquières, et suggère que la CCPV se rapproche de l'association de **Mr FIZET** pour travailler de façon plus conventionnelle, afin d'optimiser déjà l'occupation des salles avec des créneaux d'ouverture.

Mr LARCHER précise qu'il n'était pas présent à la dernière réunion du Bureau Communautaire et souhaite connaître le montant des aides pour chaque projet avant de porter le dossier définitif au Préfet. Répondant à **Mr FIZET**, il précise que Grandvilliers a « revu sa copie » avec comme objectif de dépenser moins que ce qu'il était prévu, essayer de faire quelque chose de bien pour attirer les jeunes, mais que cela reste très compliqué.

Mr ADDE indique que l'enveloppe de subventions, à ce titre, est de 300 000 € pour 2017, que selon les propositions, il faut en débattre, et que cela ne reste qu'indicatif. Il évoque les inscriptions budgétaires suivantes pour 2017, si l'assemblée en est d'accord.

Mr DOR précise qu'il soumet ce soir le Contrat de Ruralité au vote, et qu'il espère qu'il sera adopté à l'unanimité, dans la mesure où l'argent qui ne sera pas consommé par les uns, ne sera pas perdu pour les autres. Il indique que le document va être revu dans sa forme, car le Préfet la souhaite de façon un peu différente, c'est-à-dire sous forme de fiche-projet détaillée.

Mr LARCHER en conclut que cela veut dire que l'on aura des aides ou peut-être pas ? Il indique que le Préfet a suggéré que le terrain de football synthétique devrait être plutôt communautaire, qu'il n'est pas contre, mais que cela mérite réflexion et discussion entre les élus, parce qu'il n'est pas certain que tous soient dans la même démarche.

Mr DOR rappelle le débat lors de l'adoption des statuts de la Communauté de Communes.

Mr LARCHER indique que cela n'avait abouti à rien...

Mr DOR répond que, jusqu'à preuve du contraire, ce sont les communes qui décident et qu'à partir du moment où elles décident le statu-quo, il reste très démocratique et ne contrevient pas aux décisions des conseillers communautaires. Il ajoute que le jour où les élus voudront collectivement transférer une compétence à la Communauté de Communes, elle sera soumise au vote de l'assemblée communautaire et qu'ils délibéreront sur le transfert de la compétence.

Mr LARCHER estime que c'est beaucoup plus compliqué que ça parce qu'on ne peut pas faire seulement qu'avec une seule commune, ce n'est pas possible !

Mr DURAND indique que la CCPV ne peut pas aujourd'hui exercer quelque chose que les communes ne lui ont pas confiée, mais précise que la CCPV reste ouverte à toutes les propositions.

Mr DOR indique que ce ne n'est pas débat de la réunion, précisant qu'il reste à la disposition des élus.

Mr DEVAMBEZ réagit par rapport à la page 44 du document, et notamment la phrase « ... permettrait une double transformation en gares d'accueil de ce train touristique ». Il demande si cela signifie que l'on

ne s'occupe plus du tracé entre Oudeuil et Saint-Omer-en-Chaussée et espère qu'il y aura quand même un aménagement quelconque de réaliser à Saint-Omer-en-Chaussée ?

Mr ADDE répond qu'il faut que la CCPV lance le cahier des charges pour l'étude opérationnelle, après l'étude touristique déjà réalisée il y a 4 ans (une partie train, une partie chemin de randonnée).

Mr DOR rappelle le Projet de Territoire dans lequel il est inscrit la réhabilitation complète de la voie avec raccordement sur le plan d'eau du Canada et précise que les objectifs ne sont pas perdus.

Mr DEVAMBEZ répond que si ce n'avait pas été le cas, il aurait été très en colère, étant l'initiateur du projet...

Mr DURAND rappelle que le Contrat de Ruralité est « assis » sur des projets réalisables dans un délai raisonnable de 3 ans et que ce n'est pas exhaustif.

Mr DOR remercie **Mr le DGS** et conclut que les élus trouveront dans le corps du texte du Contrat de Ruralité l'énoncé des projets avec la fiche-projet explicitée pour chaque projet, et qu'il y aura une relecture du CGET qui amènera peut-être quelques corrections sur certains projets, mais qu'il en rendra compte systématiquement aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à présenter en l'état le document à la signature de l'Etat, éventuellement amendé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires ;**
- **le Président à y apporter les éventuelles retouches préconisées par l'Etat, tout en veillant à la sauvegarde de l'intérêt communautaire (projets communautaires et projets communaux d'intérêt communautaire) ;**
- **le Président à solliciter l'Etat, dès signature contractuelle des parties, sur les projets complets immédiatement opérationnels, afin de préserver et d'optimiser l'enveloppe 2017 dudit Contrat de Ruralité (note de synthèse stratégique) ;**
- **le Président à signer et à viser, à terme, tous les autres documents nécessaires à la concrétisation de la procédure en cours, dont, en complément du rapport-diagnostic, l'annexe 1 « fiches actions » et l'annexe 2 « programmation pluriannuelle indicative » (ces annexes seront jointes au document final).**

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Le Compte Administratif a été examiné conjointement par la Commission du Budget et les membres du Bureau Communautaire le 22 mai 2017, qui y ont donné respectivement un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président rappelle que le document original est à la disposition de tous au secrétariat de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence du huitième « doyen d'âge », Mr Jean-Pierre ESTIENNE (Mr MONCEAU, absent, excusé), délibérant sur le Compte Administratif 2016 dressé par Monsieur Jean-Louis DOR, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Avis favorable, conforme et unanime de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 22 mai 2017.

Ont signé au registre des délibérations :
Les membres présents énoncés ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 AU BUDGET 2017.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation qui lui est faite d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2016 pour le Budget Primitif 2017.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Avis favorable, conforme et unanime de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 22 mai 2017.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE :

- ***l'affectation du résultat de 2016 qui lui est soumise au titre du Budget Général 2016 ;***
- ***l'affectation du résultat de 2016 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Création de Zones d'Activités » 2016 ;***
- ***l'affectation du résultat de 2016 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Assainissement Autonome » 2016.***

4. COMPTE DE GESTION 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après l'avis favorable, conforme et unanime de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 22 mai 2017,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CERTIFIE :

- ***que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.***

5. BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

Monsieur le Directeur Général des Services a commenté le projet de DM1 à la Commission du Budget et au Bureau Communautaire, réunis conjointement le 22 mai 2017, pour examiner les propositions de modifications budgétaires, en fonction des besoins recensés dans les différents services, et en fonction du choix de répartition de l'enveloppe FPIC.

La Commission du Budget et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- ***le Président à inscrire les crédits inscrits au Budget Supplémentaire Communautaire 2017 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon le tableau ci-après annexé.***

6. SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.

Le Budget Annexe des Zones d'Activités présente actuellement un déficit financier, suite :

- aux viabilisations de parcelles de Feuquières non encore vendues à ce jour ;
- aux équilibres des opérations d'aménagement des zones (bâtiments locatifs) qui ne seront effectifs qu'aux termes des baux ;
- et, in extenso, à l'étude initiale du projet, incomplète.

Afin de combler ce déficit prévisionnel, au titre de l'année 2017, il est prévu le versement d'une subvention du Budget Principal vers le Budget Annexe des Zones d'Activités, d'un montant de 97 666,93 € (permettant l'équilibre financier du Budget Annexe). Cette subvention est un estimatif, et sera recalculée au réel, en fonction du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe des Zones d'Activités (subvention maximale de 97 666,93).

La Commission du Budget et le Bureau Communautaire, réunis conjointement le 22 mai 2017, ont émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- ***le Président à procéder au versement exceptionnel d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe des Zones d'Activités, estimée à 97 666,93 € et qu'il conviendra de recalculer en fonction du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe (la subvention d'équilibre ne pourra pas dépasser 97 666,93 €). Il sera procédé au BP 2018 à la mise en place d'une comptabilité de gestion de stocks.***

7. « AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS A SONGEONS » : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2016 actant le lancement de l'opération « aménagement d'une aire de camping-cars à Songeons ». Il rappelle également le plan de financement prévisionnel lié, actualisé pour son volet recettes le 6 avril 2017 : dépenses estimées à 50 000 € HT, pour 35 000 € de recettes attendues.

L'avant-projet détaillé, présenté par le maître d'œuvre le 21 avril 2017, révèle un montant prévisionnel de travaux de 81 134 € HT, plus important que prévu.

Afin de pouvoir procéder à la validation de cet avant-projet, Monsieur le Président propose d'actualiser le plan de financement comme suit et d'inscrire les crédits supplémentaires au Budget Supplémentaire :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux	81 134 €	FEADER	30 000 €
Maîtrise d'œuvre (9%)	7 302 €	Conseil Départemental de l'Oise (30 %)	26 850 €
Frais divers (reprographie, publicité, assurances, etc.)	1 064 €	CCPV	32 650 €
TOTAL	89 500 €		89 500 €

Le Bureau Communautaire, réuni en date du 22 mai 2019, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr VERBEKE présente le rapport, expliquant qu'à la suite de l'Avant-Projet Détaillé, les travaux révèlent un estimatif plus important, ce qui fait que la CCPV va demander une aide supérieure au Conseil Départemental, ainsi que la demande liée aux fonds européens.

Mr LARCHER demande combien de places sont prévues ?

Mr VERBEKE répond 6, ajoutant qu'après regard dans le détail de l'estimatif, il n'y a pas d'économies possibles. Il précise que, dans le projet, les haies séparatives sont prises en charge par le TEPCV et que la commune de Songeons fait aussi un apport financier par la prise en charge des extensions, et que donc tout a été optimisé. Il conclut que par rapport au projet de Grandvilliers, il y a de vrais écarts, mais que ce n'est pas la même chose.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

AUTORISE :

- le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise et du GAL-LEADER du Pays du Grand Beauvaisis ;
- le Président à valider l'avant-projet définitif ;
- le Président à lancer la consultation relative à ce marché de travaux et à signer le marché avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant ;
- le Président à signer tout document relatif à cette opération, notamment les arrêtés de création de régie rendus nécessaires par le dispositif de vente de jetons et la demande de permis d'aménager préalable aux travaux.

8. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS.

En application du décret du 11 mai 2000, il est prévu que le Président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le rapport 2016, ci-annexé, présente les indicateurs techniques et financiers, dont les principaux sont les suivants :

Eléments quantifiables :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte : 7 921 tonnes, soit 235 kilos/habitant/an ;
- Collecte des déchets recyclables en porte à porte : 1 486 tonnes, soit 44 kilos/habitant/an ;
- Collecte du verre en points d'apports volontaires : 1 112 tonnes, soit 33 kilos/habitant/an ;
- Collecte par apports volontaires en déchetteries : 11 810 tonnes, soit 350 kilos/habitant/an.

Eléments financiers :

- Coût de collecte et de transport des déchets : 1 257 712 € ;
- Coût de traitement des déchets : 883 830 €.

Soit un total de 2 141 541 € pour 2016.

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr MASSON présente le rapport.

Mr COUROUBLE précise que la recyclerie n'appartient plus aux Ateliers de la Bergerette, mais au Grenier Vert et qu'il faudrait donc changer le nom dans le rapport.

Mr MASSON répond qu'il s'agit du rapport 2016 et que la recyclerie était encore aux Ateliers de la Bergerette.

Mr COUROUBLE signale également l'incivisme des gens concernant le tri, et le fait qu'il y a une véritable pagaille autour des containers, les employés communaux et les rippers estimant que ce n'est pas eux de ramasser. Il précise que la fonction de **Mr MASSON** est d'encourager les gens à la civilité...

Mr MASSON répond qu'il est d'accord et qu'il faudrait peut-être une nouvelle communication là-dessus.

Mr DOR indique que ce n'est pas la fonction du Vice-Président, mais de tous les maires !

Mr DURAND précise que dans tous les territoires de France, c'est aux intercommunalités d'assurer le ramassage, la collecte, etc., mais que la propreté autour des containers reste à la charge des communes. Il ajoute que c'est aux maires, maires-adjoints, conseillers municipaux de sensibiliser sur ce sujet, d'autant que cela ne va pas se simplifier dans les années à venir.

Mr DOR confirme qu'actuellement il y a l'apport volontaire du verre, l'apport volontaire du linge, et qu'il va y avoir l'apport volontaire du papier ; il va donc falloir que chaque habitant se fasse une raison et il faut une évolution dans les comportements.

Mr MASSON offre la possibilité de mettre en place une brigade verte qui surveillerait le territoire...

Mr LARCHER signale qu'en Allemagne, tous les verres sont consignés. Il ajoute qu'il revient de Saint-Petersbourg, et qu'il n'y a aucun déchet sur les routes.

Mr MASSON répond qu'aujourd'hui, concernant le verre, c'est la grande distribution qui ne veut pas entendre parler de consignes, et qu'il est certain qu'il s'agit d'une question d'éducation.

Mr DUMARS demande s'il est possible d'avoir le rapport annuel sur les OM par voie dématérialisée, afin de permettre une meilleure présentation en Conseil Municipal ?

Mr MASSON répond qu'il est disponible sur le site internet et indique, par ailleurs, que les élus l'ont déjà reçu par voie dématérialisée dans les annexes de l'exposé des questions de la réunion...

Mr DOR rappelle aux élus qu'il est prêt, lui ou le Vice-Président, à se déplacer dans les communes pour présenter le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- ***le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères, ci-après annexé, sachant que les communes devront en délibérer avant le 30 septembre prochain.***

9. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DU CENTRE SOCIAL RURAL DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

Dans le cadre de son soutien aux Centres Sociaux Ruraux du territoire, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a acquis, en février 2016, le bâtiment hébergeant le Centre Social Rural de Marseille-en-Beauvaisis. L'état général de ce bâtiment nécessite de réaliser des travaux afin d'y préserver les activités existantes. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet ARCHETUDE de Beauvais en octobre 2016.

Compte-tenu des études préalables (notamment le diagnostic parasitaire et l'étude de sol), il est envisagé de procéder à la démolition et la reconstruction d'une partie du bâtiment. L'esquisse retenue engendre un coût prévisionnel des travaux plus important que prévu. Par conséquent, il est proposé de valider le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération et d'inscrire les crédits complémentaires correspondants au Bureau Supplémentaire ;

Vu la délibération du 18 janvier 2016, validant un premier plan de financement prévisionnel pour ces travaux,

Vu la délibération du 2 février 2017, validant un nouveau plan de financement afin de solliciter les financeurs,

Considérant la subvention obtenue de la Caisse Familiale de l'Oise pour ces travaux,

Considérant les conclusions du diagnostic parasitaire sur la partie la plus détériorée du bâtiment (bâtiment blanc) révélant des infestations parasitaires de la charpente,

Considérant les conclusions de l'étude de sol démontrant la faisabilité d'une reconstruction sans fondations profondes,

Afin de permettre le choix d'une esquisse, avec une partie réhabilitation et une autre partie démolition et reconstruction, il est proposé de réviser à nouveau le plan de financement.

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE :

- ***le nouveau plan de financement pour les travaux, avec une partie réhabilitation et une autre partie démolition et reconstruction, du Centre Social Rural de Marseille-en-Beauvaisis, ci-après annexé ; et auquel il ne sera pas dérogé dans le respect de la présente imputation de crédits (soit 619 000 € HT de travaux et 90 225 € HT de frais annexes) ;***

AUTORISE :

- ***le Président à inscrire les crédits complémentaires correspondants au Budget Supplémentaire ;***
- ***le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

10. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT (VERSEMENT UNIQUE).

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014 et du 30 mars 2015 par lesquelles la compétence « TRES HAUT DEBIT » (Réseaux et services de communications électroniques – Systèmes d'informations géographiques – Accès aux technologies de l'information et de la communication) a été transférée à la Communauté de Communes de la Picardie Verte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015 autorisant le transfert de ladite compétence au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 fixant les modalités de répartition du FPIC entre la CCPV et ses communes-membres,

Monsieur le Président rappelle que, pour les années de déploiement 2015 et 2016, la participation financière de la CCPV s'élevait à 1 608 390 € pour la réalisation de 4 347 prises FTTH.

Monsieur le Président présente la convention de participation financière 2017 :

- Le nombre estimé de prises FTTH est de 4 060.
- La participation financière de la CCPV est de 1 502 200 € (370 € la prise).

Le Bureau Communautaire, réuni en date du 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr BOUCHART présente ce point.

Mr DEVAMBEZ émet une remarque sur les sociétés qui interviennent pour mettre en place la fibre, indiquant que bien souvent les communes ne sont pas prévenues de leur passage, qu'ils bouclent les routes sans prévenir et que, selon lui, c'est fait « à la bonne franquette » !

Mr BOUCHART répond qu'il faut systématiquement faire remonter l'information au syndicat, et notamment à Mr GORSCKI, directeur technique.

Mr GILLES précise que, concernant le quitus, il n'y a jamais personne, qu'il suffit de le signer et de l'envoyer.

Mr DECHERF exprime son désaccord avec ces propos, indiquant que pour sa part, elle a refait le tour pour voir avant de signer.

Mr GILLES insiste, expliquant que Mr GORSKY l'a incité à signer ...

Mr BOUCHART répond qu'il ne faut pas non plus signer n'importe quoi les yeux fermés et que si les travaux sont mal réalisés, il ne faut pas signer le quitus.

Mr GILLES demande à quel niveau ils pourraient être mal réalisés ?

Mr BOUCHART répond au niveau de l'enfouissement.

Mr GILLES répond qu'il n'en a pas.

Mr BOUCHART répond qu'il peut également y avoir des problèmes au niveau de l'aérien, avec notamment des supports qui ne sont pas suffisants, ou des choses comme cela...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer la convention de participation financière à la réalisation du Réseau Oise Très Haut Débit avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), ci-après annexée ;**

- *le Président à verser (versement unique) la participation financière d'un montant de 1 502 200 €, au titre du cumul financier pluri-annuel provisionné communautaire pour « risques et charges » depuis 2013, en lien avec le FPIC (part communale) ;*
- *le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.*

11. MUTUALISATION D'UN POSTE DE SECRETARIAT POUR LES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE.

Depuis le 14 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques pour une instruction sécurisée et dématérialisée.

Les démarches pour la carte nationale d'identité peuvent s'effectuer dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales.

Sur le territoire de la Picardie Verte, seule la commune de Grandvilliers est habilitée à enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.

Pour cela, la commune de Grandvilliers a recruté une secrétaire à temps partiel (12 heures par semaine) jusqu'en juin prochain.

Pour la période du 1^{er} janvier au 25 avril 2016, la commune de Grandvilliers a traité 199 demandes de cartes nationales d'identité (145) et de passeports (54), et pour la période du 1^{er} janvier au 25 avril 2017 (depuis le 14 mars pour les CNI), elle a géré 421 demandes (264 pour les passeports et 157 pour les CNI).

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Picardie Verte adopté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2015 et complété le 28 janvier 2016,

Vu la demande écrite en date du 27 avril 2017 de la commune de Grandvilliers de mutualiser le poste de secrétariat pour les demandes de cartes nationales d'identité afin qu'elle ne supporte pas seule la charge financière liée,

Considérant d'intérêt communautaire la mutualisation dudit poste de secrétariat, puisqu'il bénéficie à l'ensemble des administrés de la Picardie Verte,

Considérant la nécessité d'un poste de secrétariat à temps complet (35 heures par semaine) pour optimiser l'édition des cartes nationales d'identité et des passeports en augmentant les amplitudes d'ouverture,

Considérant la rémunération d'environ 35 000 € brut par an pour un poste de secrétariat à temps complet,

Considérant l'aide financière de l'Etat de 8 000 € par an (5 000 € pour les passeports et 3 000 € pour les cartes nationales d'identité) pour ledit poste,

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime du Bureau Communautaire en date du 22 mai 2017, ayant été précisé par le Directeur Général des Services, à la demande de Monsieur LARCHER (absent) que ce dernier tenait à ce que le poste soit maintenu en responsabilité communale, afin de répartir sur l'ensemble du secrétariat de la commune – trois secrétaires, plus une et à hauteur de 25% chacune – le poids de la charge générée pour cette instruction, eu égard à son caractère pesant et rébarbatif ; Monsieur LARCHER se rangera toutefois, et selon, à l'avis du Conseil Communautaire auquel il assistera, l'essentiel étant d'offrir le meilleur service possible aux habitants du territoire.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire, pour l'autoriser à :

- ✓ inscrire dans le Schéma Communautaire de Mutualisation le poste de secrétariat pour les demandes de cartes nationales d'identité,
- ✓ élaborer et signer une convention financière fixant la participation de la CCPV pour ledit poste de secrétariat à 27 000 € par an,
- ✓ signer tous les documents relatifs à cette opération, dont une convention globale tripartite avec l'Etat, la commune et l'EPCI.

Mr DOR présente ce point, expliquant qu'après une entrevue avec le Secrétaire Général de l'Oise, il propose, dans le cadre de la mutualisation, de créer ce poste mutualisé, et de le créer sur les effectifs de la Communauté de Communes, afin de le mettre à disposition de la commune de Grandvilliers.

Grandvilliers ?

Un débat diversifié s'en est suivi, amenant à l'ajournement de cette question, dans un premier temps.

Dans un second temps, après une énième vérification des textes et des consultations partenariales, il apparaît que cette question ne sera pas enrôlée une nouvelle fois en Conseil Communautaire, les chefs-lieux de canton étant – comme entités politiques – les seuls concernés réglementairement en interface avec l'Etat.

12. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA SENSIBILISATION ET A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION « CORRELATION ».

Vu :

- la convention TEPcv (« Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ») signée avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie le 22 juillet 2015, et complétée par un avenant signé le 20 mars 2017,
- le Contrat d'Objectifs en faveur de la « Troisième Révolution Industrielle », avec l'ADEME et la Région (« COTRI »), soutenant un programme d'actions et des animations de sensibilisation, validé par délibération du Conseil Communautaire du 12 mai 2016 et du 29 septembre 2016,
- la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2016, validant la définition et la signature de programmes d'actions d'animations locales,

Considérant que :

- « Corrélation » (basée à Buicourt) est une association d'éducation à l'environnement œuvrant depuis de nombreuses années auprès des collectivités, écoles, etc. (ateliers, balades, randonnées nature, etc.),

Il s'agit d'organiser l'intervention de cette association comme partenaire local reconnu, pour répondre aux objectifs de sensibilisation des habitants de la Picardie Verte, inscrits dans les contrats d'objectifs avec les financeurs :

- TEPcv : plantations de haies, démarche « zéro phyto » et jardinage naturel,
- COTRI : sensibilisation au développement durable, à la production et à la consommation durable.

Le plan de financement ci-dessous est celui lié à la présente convention pour les années 2017 à 2019 (il récapitule les soutiens financiers liés à ces animations de sensibilisation, et rappelle l'enveloppe globale des actions d'animations énergie-climat pour 2017/2019) :

Animations	Période de réalisation	Financier	Budget prévisionnel	Recettes attendues	Reste à charge CCPV
Animations ponctuelles 2017-2018					
Sensibilisation autour des haies	avant avril 2018	TEPcv 80%	4 000 €	3 200 €	800 €
Formation au compostage	avant juillet 2018		1 000 €	800 €	200 €
Sensibilisation au jardinage naturel	avant juillet 2018		3 000 €	2 400 €	600 €
			8 000 €	6 400 €	1 600 €
Animations annuelles pour 2017-2018-2019					
<i>Les animations annuelles avec l'association Corrélacion porteront sur des thèmes divers : sensibilisation à la production et consommation durable, biodiversité, etc.</i>					
<i>Elles seront à définir annuellement en considérant l'enveloppe budgétaire des animations énergie climat ci-dessous:</i>					
Enveloppe annuelle animations énergie climat	2017-2018-2019	Financement COTRI - 70%	14 000 €	9 800 €	4 200 €
<i>Cette enveloppe budgétaire a pour but de réaliser diverses actions de sensibilisation sur le développement durable en général, sous forme d'intervention d'associations, de spectacles, de visites de sites, de projections de films, etc.</i>					

La convention annexée établit les modalités d'intervention de l'association « Corrélacion ».

Elle comprend un descriptif des différentes actions, avec un nombre annuel maximal d'animations possibles.

A noter : comme la plupart des actions se réaliseront en partenariat avec les écoles, communes, centres sociaux, CPIE, etc., le nombre exact ne peut être défini précisément à ce jour.

Avis favorable, conforme et unanime, du Bureau Communautaire en date du 22 mai 2017.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr PERIMONY présente ce point.

Mr JUMEL demande s'il est possible d'avoir un bilan d'activités de l'association ?

Mr PERIMONY demande des précisions.

Mr JUMEL prend en exemple le nombre de scolaires sur telle ou telle autre activité.

Mr PERIMONY répond que c'est tout à fait possible puisque la CCPV est obligée de référer au niveau du COTRI du bilan pour chaque action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer la convention, ci-annexée, avec l'association « Corrélacion » ;**
- **le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

13. AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT).

L'organisation du temps de travail au sein des services communautaires est variable et basée sur 3 rythmes différents de 35, 37 ou 39 heures hebdomadaires.

Ces rythmes génèrent, ou pas, des jours de Récupération de Temps de Travail (RTT) à hauteur de 11 ou 22 jours par an.

Les rythmes sont déterminés pour chaque service avec, parfois au sein du même service, 3 rythmes différents.

Lors de sa dernière réunion, le Comité Technique a été saisi d'une demande d'ajout d'un rythme de travail au sein d'un service qui en comptait déjà 2.

Il a décidé d'intégrer la possibilité de chacun des 3 rythmes de travail au sein de chaque service.

AVENANT AU PROTOCOLE RELATIF A L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT) :

Vu la délibération en date du 2 mai 2016 validant le protocole relatif à l'ARTT,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mars 2017,

Article 1 : à compter du 1^{er} juin 2017, les 3 rythmes hebdomadaires de travail 35, 37 ou 39 heures sont applicables à l'ensemble des services communautaires.

Article 2 : la modification de rythme de travail pour un service ou un agent pourra être effective sous réserve :

- de ne générer aucun recrutement supplémentaire,
- de garantir le bon fonctionnement du service,
- de l'avis favorable du Directeur concerné et du Directeur Général des Services.

Article 3 : toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite et ne peut intervenir qu'une fois dans l'année.

Article 4 : les autres dispositions du protocole relatif à l'ARTT restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- ***l'avenant n°1 au protocole relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) ;***

AUTORISE :

- ***le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

14. REFONTE DU RIFSEEP : REVISION DE LA DELIBERATION INITIALE.

1) Rappel du contexte :

Monsieur le Président a informé initialement, lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars dernier, les membres présents de l'obligation faite aux collectivités territoriales d'instaurer – en lieu et place des primes existantes – le RIFSEEP (décret 2014-513 du 20 mai 2014 modifié). L'exercice des fonctions, ainsi que les valeurs de mérite et d'engagement professionnel, seront privilégiés et sont inhérents à cette refonte.

La CCPV a donc saisi les services de la Préfecture (an.1) afin d'avoir la confirmation du maintien – durant la procédure de réflexion et de projection – des primes existantes et de

la possibilité d'attendre la parution de l'ensemble des arrêtés d'application des ministères de la fonction publique d'Etat pour délibérer de manière globale. En effet, à ce jour, une importante partie des agents communautaires n'est pas « éligible » : ingénieurs, adjoints techniques, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, etc.

Sur ces deux points, la réponse (an.2) des services de l'Etat est précise et laisse une marge de bienveillance restreinte :

- les primes existantes, « *même si elles ne sont pas formellement abrogées... ne peuvent plus être attribuées aux agents dont le cadre d'emploi est répertorié par le dispositif du RIFSEEP* » ;
- la collectivité doit instaurer le RIFSEEP au fur et à mesure de la parution des arrêtés... « *et ce, sans attendre de pouvoir prendre une délibération globale... La délibération pour les cadres d'emplois déjà concernés doit être prise dans un délai raisonnable* ».

Les travaux du Comité Technique communautaire sur ce dossier devraient permettre de proposer une délibération – pour les cadres d'emplois concernés – courant 2017.

Eu égard au courrier récent reçu de la Préfecture et aux dispositions urgentes qu'il contient, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'instauration du RIFSEEP, en veillant très attentivement à sauvegarder les intérêts des personnels communautaires.

2) Nouveau contexte :

A) Le Contrôle de Légalité de la Préfecture ne comprenant pas et n'adhérant pas à la formulation de la délibération initiale, il est proposé de revoir celle-ci en complétant également la forme délibérative première :

« ... Autorise le Président à signer tout document relatif à l'organisation de l'instauration du RIFSEEP, en veillant très attentivement à sauvegarder les intérêts des personnels communautaires ».

B) De fait, nous complétons opportunément le rapport initial des pièces suivantes, annexées :

- le tableau-cadre de l'avis du Comité Technique et de ses incidences ;
- le calendrier opérationnel et procédural débouchant sur le vote final du RIFSEEP communautaire, en novembre prochain.

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr ADDE présente ce point.

Mr JUMEL précise qu'il y a trois critères d'évaluation et qu'il manque, dans le document annexe, la méthode d'évaluation de la façon de servir.

Mr ADDE indique que ce sera bien évidemment l'un des critères du C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **à revoir la formulation de la délibération initiale, en date du 23 mars 2017, relative à l'instauration du RIFSEEP, en la complétant par « Autorise le Président à signer tout document relatif à l'organisation de l'instauration du RIFSEEP, en veillant très attentivement à sauvegarder les intérêts des personnels communautaires », et en y ajoutant les annexes liées (le tableau-cadre de l'avis du Comité Technique et ses incidences, et le calendrier**

opérationnel et procédural débouchant sur le vote final du RIFSEEP communautaire, en novembre prochain).

15. AGENT TECHNIQUE POLYVALENT / SERVICE GENERAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET ET RECOURS A UN NOUVEAU CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le Service Général est constitué de 3 agents techniques polyvalents à temps complet : 1 titulaire et 2 contrats d'insertion.

Le contrat unique d'insertion de Mr NEVEU arrive à terme le 15 juin prochain et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

L'ouverture d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet est prévue au plan triennal des ressources humaines et des recrutements, validé par le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016.

Dans le cadre d'une réorganisation de service et pour des raisons d'optimisation budgétaire, la CCPV envisage plutôt de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps et de compléter le recrutement sur ce poste par le recours à un agent sous contrat emploi avenir à temps complet (financé à 75% du SMIC pendant 3 années et exonéré de certaines charges. Coût annuel inférieur à 7 000 €).

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire afin de :

- ✓ créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 17h50 hebdomadaires, à compter du 15 juin 2017. Ce poste sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable une fois dans la limite de 6 ans ;
- ✓ d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération d'un C.E.A à compter du 15 juin 2017, soit 4 074 €, et signer les conventions liées.

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 mai 2017, a émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ***la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 17h50 hebdomadaires, à compter du 15 juin 2017. Ce poste sera pourvu par voie contractuelle pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable une fois dans la limite de 6 ans ;***

AUTORISE :

- ***le Président à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération d'un C.E.A à compter du 15 juin 2017, soit 4 074 € ;***
- ***le Président à signer les conventions liées ;***
- ***le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

16. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ ***Mr DESMET demande pourquoi la CCPV ne ferait pas payer les camping-caristes, ce qui permettrait d'entretenir le parking ?***

Mr VERBEKE répond qu'il a été voir plusieurs expériences dans d'autres lieux, et que laisser l'aire en accès libre semblait la solution la plus facile à gérer. Il précise qu'une solution aurait pu être la mise en place de bornes payantes, mais que cela était trop onéreux et que l'opportunité de la gratuité permettra certainement des retombées économiques, eu égard au lieu éminemment touristique entre Gerberoy et Songeons. Il explique que dans un premier temps, c'est l'option qui a été choisie, mais qu'elle reste à voir dans le temps si jamais il y avait des dérives sur l'occupation de l'aire.

Mr DESMET précise que le vrai camping-cariste préfère payer et que ce soit toujours propre.

Mr DOR ajoute qu'ils ont vu avec **Mme FOUCAULT** quant à la possibilité d'une borne payante, mais que cela coûtait 50 000 € en moyenne, que c'était assez compliqué, notamment avec les risques de vandalisme.

- ✓ **Mr BISSCHOP** demande à **Mr GILLES** en quoi consiste la réunion qu'il organise dans ce Complexe, concernant la vidéosurveillance et demande s'il s'agit d'un partenariat avec la CCPV ?

Mr GILLES répond qu'il s'agit d'avoir une entreprise, en l'occurrence LTI, qui viendra proposer différentes solutions en matière de vidéo ou de protection. Il précise qu'il est intéressé et qu'il a pensé que certaines communes pouvaient l'être aussi. Il indique qu'il s'agit uniquement d'informations sur les différents systèmes qui peuvent exister et que l'occasion lui a été présentée par Charles LOCQUET qui connaît bien cette entreprise.

Mr DOR confirme qu'il s'agit effectivement que d'une réunion d'information sur les différentes solutions, et qu'il ne s'agit pas d'une priorité pour la CCPV, puisque peu de personnes semblent intéressées.

Mr GILLES répond que 10 personnes ont répondu...

- ✓ **Mr PERIMONY** précise que la prochaine commission « Eau / Assainissement et Développement Durable » se tiendra le mardi 13 juin. Il laisse la parole à **Mr BISSCHOP**, concernant une proposition de transfert de compétence momentanée envers le SE60 sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'isolation des bâtiments communaux, ainsi que sur les demandes en énergie renouvelable.

Mr BISSCHOP explique qu'effectivement la démarche du SE60 est de lancer, en termes d'économie d'énergie et de transition énergétique, une opération pour connaître ce qu'il y a à faire dans les différentes collectivités. Il précise que le diagnostic sera pris en charge en totalité par le SE60 et qui sera très précis au niveau des données chiffrées, comme pour la démarche de l'éclairage public. Il ajoute que beaucoup de communes répondent favorablement puisque le SE60 apporte un diagnostic gratuit, mais que pour le syndicat, il s'agit d'un gros investissement.

Mme BIRON rappelle qu'une étude avait été menée il y a quelques années par l'intermédiaire de Lannoy-Cuillère ?

Mr PERIMONY répond positivement, avec le fonds de concours BORALEX, entreprise à l'origine du parc de Lannoy-Cuillère, mais que c'était une première approche

Mr DOR remercie **Mr BISSCHOP** pour ses explications et rappelle que le SE60 a bien transmis l'information aux communes avec le modèle de délibération afin de transférer cette compétence momentanée.

- ✓ **Mme CUVELIER** précise que la commission « Social » se tiendra probablement le 15 juin. Elle évoque également le Plan de Formation Intercommunal, dont 23 communes ont répondu et espère pouvoir améliorer ce chiffre. Elle évoque enfin l'information donnée par la MEF concernant les contrats aidés, qui devront désormais être assortis d'une formation « qualifiante » et qui seront désormais conclus pour une durée de trois ans.

- ✓ **Mr BOUCHART** précise que les travaux de la MEF à Grandvilliers débutent à la fin de la semaine prochaine.

- ✓ **Mr ESTIENNE** indique qu'une réunion publique pour la présentation du diagnostic pour le PLUiH aura lieu le 16 juin à 20h00 à Feuquières.

- ✓ **Mr VERBEKE** précise que la commission « Culture » se réunira le 8 juin, au cours de laquelle la saison culturelle 2017/2018 sera présentée et également au cours de laquelle une réflexion sur la lecture publique sera entamée. Il évoque également le succès de la Résidence Artistique, où l'on est en train de créer un partenariat avec la Comédie de Picardie dans l'écriture de la dernière création. Il évoque également le succès du gala de natation synchronisée qui s'est déroulée à Formerie le 19 mai dernier, dans le cadre des 20 ans de la CCPV.

Mr DOR confirme ce succès avec plus de 200 personnes qui ont assisté au spectacle.

Mr COUROUBLE demande les dates pour les Musardines ?

Mr VERBEKE répond que la CCPV est en train de faire l'édition, que c'est parti à l'impression et que le programme sera bientôt mis à la disposition des élus pour la fin juin, comme d'habitude.

- ✓ En conclusion, **Mr DOR** donne les dates des prochaines sessions, en l'occurrence le 19 juin 2017 pour le Bureau Communautaire [NDLR : réunion reportée au 26 juin], et le 3 juillet pour le Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.